

MC/INF/252

**Original: anglais
17 octobre 2002**

QUATRE-VINGT-QUATRIEME SESSION

**NOTE DE SYNTHÈSE DE L'OIM
SUR LE VIH/SIDA ET LES MIGRATIONS**

NOTE DE SYNTHÈSE DE L'OIM SUR LE VIH/SIDA ET LES MIGRATIONS

I. Contexte

1. A l'heure actuelle, plus de 60 millions de personnes de par le monde sont porteuses du virus de l'immunodéficience humaine (VIH), dont environ cinq millions ont été infectées en 2001, l'année où trois autres millions de personnes sont mortes du SIDA. Dans de nombreux pays, le SIDA est en train d'effacer des décennies de progression de l'espérance de vie. Pourtant, même dans les pays connaissant un taux élevé d'infection par le VIH, la vaste majorité de la population n'est pas encore porteuse du virus. Mettre ceux qui ne sont pas encore infectés en mesure de se protéger contre le VIH et fournir des traitements et des soins appropriés et abordables aux porteurs du virus sont deux des plus grands défis qu'il appartient aujourd'hui à l'humanité de relever¹.

2. Cette question doit nécessairement être abordée sous l'angle des droits de l'homme. Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) ont copublié des Directives internationales sur le VIH/SIDA et les droits de l'homme², destinées à aider les États et les autres organisations à adopter l'attitude positive et fondée sur le respect des droits qui permettra de réduire efficacement la transmission et l'incidence du VIH/SIDA. Les principes de non-discrimination, d'égalité et de participation qui y sont exposés revêtent une importance particulière dans le cas des groupes victimes de discrimination sociale, tels que les migrants et les réfugiés.

3. Les rapports entre la migration et le VIH/SIDA sont complexes. Contrairement à l'idée selon laquelle ce serait surtout les immigrants qui feraient entrer le virus dans les pays qui les accueillent, les faits démontrent habituellement le contraire, ce qui donne à penser que les migrants sont plus vulnérables que les populations locales. Les liens entre la mobilité et le VIH/SIDA tiennent aux conditions du processus migratoire et à la manière dont il est structuré. Certains immigrants courent le risque de contracter le virus dans le pays de destination, comme c'est souvent le cas des hommes partis travailler loin de leur pays d'origine et hébergés dans des foyers exclusivement masculins. Pour d'autres, c'est dans les étapes de transit que les risques sont le plus grands, à l'instar des femmes contraintes à faire commerce de leur corps pour survivre. Quant aux pays d'origine, il est apparu que les partenaires des travailleurs migrants couraient un risque accru d'infection lorsque ces derniers rentraient chez eux après avoir séjourné dans un pays connaissant un taux élevé d'infection par le VIH.

4. Très souvent, les conditions de vie des migrants se caractérisent par la pauvreté, la discrimination et l'exploitation, un sentiment d'aliénation et d'anonymat, un accès limité aux services sociaux, éducatifs et sanitaires, la séparation d'avec leurs familles et leurs partenaires, et l'absence des normes socioculturelles qui leur sont familières et qui guident le comportement de tout être humain dans une communauté stable. Bon nombre des facteurs sous-jacents de la mobilité des populations, tels que le déséquilibre dans la répartition des ressources, le chômage, l'instabilité socio-économique et les troubles politiques, sont également des éléments déterminants du risque accru, pour les migrants et leurs familles, d'être contaminés par le VIH.

¹ ONUSIDA. Rapport sur l'épidémie mondiale de VIH/SIDA, Genève, juillet 2002.

² Le VIH/SIDA et les droits de l'homme: Directives internationales, HCDH/ONUSIDA, Genève, 23-25 septembre 1996.

5. Le lien entre l'épidémie de VIH/SIDA et les migrations a été reconnu par les Nations Unies à l'occasion de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/SIDA en juin 2001. Le paragraphe 50 de la Déclaration d'engagement précise que les Etats Membres doivent "*d'ici à 2005, élaborer et commencer à appliquer, aux niveaux national, régional et international, des stratégies qui facilitent l'accès aux programmes de prévention du VIH/sida pour les migrants et les travailleurs mobiles, notamment en fournissant des informations sur les services sanitaires et sociaux*"³.

II. L'OIM et le VIH/SIDA

6. Ce qui caractérise surtout les migrants, c'est notamment le fait qu'en raison de leur mobilité et/ou de leur statut de non-nationaux, ils risquent de faire les frais du déni de responsabilité des gouvernements dans les pays d'origine, de transit, de destination et de retour. C'est là où les institutions internationales peuvent avoir un rôle important à jouer.

7. L'OIM est attachée au principe selon lequel les migrations qui s'effectuent en bon ordre et dans le respect de la dignité humaine sont bénéfiques aux migrants et à la société. Elle est mue par la volonté de contribuer à relever concrètement les défis de la migration, de favoriser la compréhension des questions migratoires, de promouvoir le développement économique et social par le biais de la migration et de veiller au respect de la dignité humaine et au bien-être des migrants.

8. De par son mandat, l'OIM est habilitée à œuvrer en faveur des migrants, des réfugiés, des personnes déplacées et d'autres personnes ayant besoin de services de migration ou d'assistance dans ce domaine. Dans le cadre de l'action qu'elle mène en liaison avec le VIH/SIDA, l'expression "migrants" s'entend plus généralement des *personnes qui se déplacent d'un lieu à un autre, soit temporairement, soit pour une saison, soit définitivement, pour toutes sortes de raisons qui leur sont propres ou qu'ils subissent*, et peut englober l'ensemble des catégories relevant du mandat de l'OIM, telle qu'indiquées plus haut.

9. On fait habituellement la distinction entre mouvements volontaires et mouvements involontaires. Le degré de vulnérabilité face au VIH n'est pas le même selon que les mouvements sont volontaires ou forcés. Parmi les types de migration volontaire, il faut citer les déplacements qui s'effectuent pour raisons professionnelles, comme dans le cas des chauffeurs routiers, des marins, des travailleurs agricoles, des employés de grands complexes industriels (par exemple dans l'industrie minière et dans le pétrole), des membres des forces armées, des étudiants et des enseignants, des personnes travaillant dans l'industrie du sexe et des commerçants. D'autres exemples sont les personnes qui se déplacent pour rejoindre des membres de leur famille, mais aussi les travailleurs migrants, soit réguliers, soit irréguliers. En ce qui concerne les migrations forcées ou involontaires, il s'agit de personnes fuyant la pauvreté, la guerre, les violations des droits de l'homme, les tensions ethniques, la violence, la famine et les persécutions, ou de personnes ayant fait l'objet d'un trafic aux fins d'exploitation sexuelle ou d'esclavage. L'action que déploie l'OIM englobe absolument toutes les catégories précédemment évoquées.

³ Assemblée générale des Nations Unies, Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, juin 2001.

10. Face au VIH/SIDA, l'OIM préconise une approche globale mettant l'accent sur la mobilisation, l'orientation et la définition des meilleures pratiques; des initiatives de portée régionale, favorisant une approche concertée et un renforcement des capacités existantes; et des programmes par pays comprenant l'étape de mise en œuvre et l'appui technique.

11. L'OIM s'attache à prévenir et combattre la désinformation, les interprétations erronées et la stigmatisation qui continuent de brouiller la perception du lien entre les migrations et l'introduction et/ou la propagation du VIH/SIDA. L'une des façons de conjurer le risque de stigmatisation des migrants est d'adopter une approche pragmatique et fondée sur le respect des droits (en proclamant par exemple que "toute personne vivant dans une communauté, indépendamment de la légalité ou de l'illégalité de son statut, a le droit d'être informée sur le VIH et le SIDA"). Une autre façon de réduire ce même risque est de faire participer les migrants à tous les stades de la planification et de la mise en œuvre des programmes. Il faut créer un environnement positif pour combattre le VIH/SIDA, c'est-à-dire un environnement dans lequel la discrimination et la xénophobie sont combattues, et où les migrants ont accès aux meilleurs services de promotion de la santé et aux meilleurs soins.

12. L'action que mène l'OIM pour lutter contre le VIH/SIDA accompagne les migrants à toutes les étapes de leur déplacement – avant leur départ, pendant le voyage, au sein des communautés et des pays où ils séjournent, et après leur retour au pays. Ceci suppose souvent de dépasser les efforts déployés au niveau national et de militer pour une approche régionale et transrégionale, notamment dans les zones frontalières.

13. Un certain nombre d'Etats ont imposé des restrictions à la circulation des personnes vivant avec le VIH/SIDA, en invoquant à ce propos deux raisons principales: la nécessité de protéger la santé publique sur leur territoire et celle d'éviter le fardeau économique que constituent les soins de santé et l'assistance sociale aux personnes touchées par le VIH/SIDA. L'OIM a collaboré avec l'ONUSIDA en vue de formuler une déclaration claire à propos du problème des restrictions aux déplacements des personnes en liaison avec le VIH, laquelle déclaration peut se résumer comme suit:

- Etant donné qu'il ne peut pas se transmettre par un contact occasionnel ni par l'air que l'on respire, le VIH/SIDA n'est pas à considérer comme un état posant une menace pour la santé publique dans le cadre des déplacements de personnes. Et par conséquent, il n'existe aucun fondement lié à la santé publique pour imposer des tests de dépistage systématique du VIH aux personnes sollicitant leur admission dans un pays donné⁴;
- Toute restriction à l'entrée et/ou au séjour dans un pays donné en liaison avec le VIH/SIDA doit être appliquée de telle façon qu'il n'y ait pas atteinte aux droits de l'homme, notamment en ce qui concerne le principe de non-discrimination, le non-refoulement, le droit au secret de la vie privée, la protection de la famille, la protection des droits des migrants, et la protection des intérêts supérieurs des enfants. Il faut également accorder toute l'attention voulue aux impératifs à caractère humanitaire.

⁴ Voir également: Global Programme on AIDS. Statement on screening of International Travellers for infection with Immunodeficiency Virus (Programme mondial sur le SIDA. Déclaration concernant le contrôle des voyageurs internationaux en vue du dépistage de l'infection à VIH) (WHO/GPA/INF/88.3).

14. Parce que les femmes sont plus vulnérables que les hommes face à l'infection par le VIH, pour des raisons tant biologiques que socioculturelles, les questions de genre font partie intégrante des programmes de l'OIM. Les droits, les besoins et les préoccupations des femmes migrantes, et en particulier des jeunes filles, doivent y être spécifiquement pris en compte.

15. L'un des principaux soucis que rencontre l'OIM dans l'élaboration de ses programmes et de sa politique est la relation de plus en plus manifeste entre la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle et leur exposition au risque de contracter des infections sexuellement transmissibles, telles que le VIH/SIDA. Tant dans ses programmes que dans ses politiques, elle doit tout à la fois s'attacher à la prévention de la traite et y répondre en termes de soins de santé et de fourniture de services.

16. Les projets et les programmes de l'OIM dans le domaine du VIH/SIDA doivent être élaborés sur le terrain dès le départ, en partenariat avec les gouvernements, les ONG et les autres organisations internationales dont l'action est axée sur la lutte contre le VIH/SIDA. Il est particulièrement important d'envisager d'emblée les possibilités offertes en termes de durabilité.

III. Les projets et programmes de l'OIM dans le domaine du VIH/SIDA

17. Les projets et programmes de l'OIM en matière de lutte contre le VIH/SIDA s'articulent en trois axes: A) la mobilisation et le dialogue sur la politique générale; B) le renforcement des capacités et l'intégration du problème dans les activités; et C) la recherche et la diffusion d'informations. Dans ces trois secteurs, l'OIM s'efforce de susciter les réactions suivantes, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de l'Organisation:

A) Mobilisation et dialogue de politique générale

A l'intérieur de l'Organisation

- formulation, application et surveillance de la politique à suivre par le personnel de l'OIM dans le domaine du VIH/SIDA⁵.

A l'extérieur de l'Organisation

- promotion, à l'échelle internationale, de la compréhension et de la reconnaissance de la vulnérabilité des populations migrantes face au VIH/SIDA, avec l'aide des Groupes thématiques onusiens, des gouvernements et des ONG;
- constitution de réseaux et organisation de manifestations nationales et internationales avec la participation d'un large éventail d'intervenants, dans la perspective d'arriver à un consensus sur les priorités, les politiques et les mesures liées au VIH/SIDA et à la migration;

⁵ Un document décrivant la politique à suivre par le personnel de l'OIM dans le domaine du VIH/SIDA est disponible sur demande.

- plaider pour la protection des droits des migrants, notamment en ce qui concerne l'accès à l'information sur la promotion de la santé, à des conditions de vie et de travail décentes et, en ce qui concerne les migrants vivants avec le VIH/SIDA, à des soins et à un soutien;
- soutien à l'élaboration d'une politique nationale, régionale et mondiale qui rende les migrants moins vulnérables face au risque d'infection par le VIH;
- conseils aux gouvernements et aux employeurs en ce qui concerne le volet VIH des politiques d'immigration.

B) Renforcement des capacités et intégration du problème dans les activités

A l'intérieur de l'Organisation

- veiller à ce que les questions liées au VIH/SIDA soient intégrées dans les activités de l'OIM, notamment celles concernant la lutte contre la traite, la démobilisation dans la phase d'après-conflit, l'information de masse, la migration de main-d'œuvre et les retours volontaires assistés;
- former le personnel de l'OIM dans le domaine du VIH/SIDA, notamment dans les connaissances utiles et les droits du personnel dans ce domaine. Il s'agit plus particulièrement de familiariser le personnel de l'OIM avec les problèmes liés au dépistage du VIH chez les migrants potentiels et avec les conséquences d'un résultat positif pour la personne ayant subi le test, notamment dans la perspective d'une réinstallation ou d'une émigration en quête de travail;
- veiller à ce que les tests obligatoires de dépistage du VIH effectués pour les pays qui en font une condition préalable à toute réinstallation se fassent dans les meilleures conditions possibles: avec le consentement informé de l'intéressé, dans le respect strict de la confidentialité nécessaire, et avec les conseils d'une personne qualifiée avant et après le test⁶.

A l'extérieur de l'Organisation

- aider les gouvernements et les structures régionales à intégrer les questions de migration dans leurs plans et programmes stratégiques nationaux et régionaux de lutte contre le VIH/SIDA;
- aider les gouvernements et les ONG à intégrer les questions de VIH/SIDA et de migration dans leurs plans humanitaires et de développement, dans leurs allocations budgétaires et dans l'application de leurs programmes;
- aider les gouvernements, le secteur privé et les syndicats à s'attaquer aux causes sous-jacentes de la vulnérabilité particulière des migrants face au VIH;

⁶ Pour des informations plus détaillées sur le dépistage du VIH par le personnel de l'OIM, voir le Manuel médical de l'OIM, édition 2001, pp. 66-76 (en anglais).

- faciliter la mise en place de structures sur le terrain et l'acquisition par ces dernières des capacités requises pour assurer, à titre bénévole et dans la confidentialité, des services de conseil et de dépistage du VIH à l'intention des personnes mobiles;
- aider les gouvernements et les ONG à former des éducateurs pour les pairs, des agents de proximité et du personnel de santé pour répondre aux besoins des migrants en ce qui concerne le VIH/SIDA.

C) Recherche et diffusion d'informations

A l'intérieur de l'Organisation

- distribuer du matériel d'information au sein du personnel⁷.

A l'extérieur de l'Organisation

- procéder à des évaluations de référence des risques relatifs au VIH en relation avec la migration;
- procurer des informations écrites et verbales sur le VIH/SIDA aux migrants;
- faire procéder à des recherches dans le domaine du VIH/SIDA et de la migration et en assurer la coordination dans la perspective de programmes et de politiques futurs;
- recueillir, passer en revue et diffuser des informations sur la migration et le VIH/SIDA;
- recenser la documentation contenant les meilleures pratiques actuelles dans le domaine de la prévention du VIH/SIDA et de l'accès des migrants aux soins, et faire en sorte de produire des mises à jour techniques.

18. Les activités de projets de l'OIM en relation avec le VIH/SIDA sont élaborées par les bureaux extérieurs, si possible sous la supervision des centres régionaux de l'OIM disposant de personnel spécialisé dans ce domaine, et sous la supervision et la coordination générale du service Migration et santé du Siège. Les projets que l'OIM met en œuvre en faveur des migrants et qui comportent un volet VIH/SIDA s'appuient sur une approche multidisciplinaire. Ils prennent en compte la vulnérabilité spécifique des migrants face au VIH/SIDA, en tentant d'intervenir au niveau des facteurs qui les conduisent à adopter un comportement à risque face au VIH, comme l'exploitation et l'impuissance.

⁷ Voir SIDA et infection par le VIH, Information à l'usage des fonctionnaires des Nations Unies et de leur famille, ONUSIDA, 2001.

Quelques exemples de projets de l'OIM comportant un volet VIH/SIDA *

- soutien aux efforts de lutte du secteur privé contre le VIH/SIDA dans l'industrie minière et le secteur textile du Lesotho;
- aide à la prise de conscience des migrants face au VIH/SIDA par la conjugaison de campagnes d'information et de tournois de football en Afrique du Sud;
- commande d'un travail de recherche sur le lien entre le VIH/SIDA et la mobilité en Afrique australe;
- mise à disposition de services bénévoles de conseils et de dépistage du VIH en faveur des populations mobiles et résidentes des zones à haut risque le long des grands axes routiers en Ethiopie;
- réalisation d'une évaluation de référence des besoins des migrants qui rentrent en Algérie ou transitent par ce pays par rapport au VIH/SIDA;
- réalisation d'une étude sur les programmes de soins et de prévention du VIH/SIDA à l'intention des migrants et des populations mobiles en Afrique;
- campagne de sensibilisation, mesures de renforcement des capacités et assistance dans le domaine du VIH/SIDA à l'intention des fonctionnaires, des ONG, du personnel médical, des victimes de la traite et des communautés subissant les conséquences de la migration au Nigeria;
- mise à disposition d'informations sur le VIH/SIDA à l'intention des populations mobiles de l'Europe du Sud-Est;
- réalisation d'une évaluation rapide et mise sur pied d'un dispositif d'intervention à l'intention des jeunes migrants de Croatie particulièrement vulnérables face au VIH/SIDA;
- production d'une brochure contenant des informations sur le VIH/SIDA et les pratiques sûres en matière de sexualité à l'intention des femmes victimes de la traite aux fins d'exploitation sexuelle en Bosnie-Herzégovine;
- fourniture d'informations sur le VIH/SIDA aux fonctionnaires de police du Centre de détention d'immigrants à Bangkok, dans le but d'améliorer le sort des migrants en situation irrégulière, ainsi que des femmes et des enfants victimes de trafiquants;
- réalisation d'une évaluation des besoins – dans l'optique d'efforts futurs de prévention du VIH/SIDA – parmi les travailleurs migrants du Bangladesh sur le point d'émigrer;
- réalisation d'une évaluation de référence sur le VIH/SIDA et la mobilité des populations dans les Caraïbes.

* Sur demande, il est possible de se procurer à l'OIM des listes régulièrement mises à jour de ses projets comportant un volet VIH/SIDA et de ses exposés et rapports divers sur le sujet.

IV. Les partenariats de l'OIM dans le domaine du VIH/SIDA

19. L'OIM déploie ses activités liées au VIH/SIDA avec un large éventail de partenaires. Les bureaux extérieurs de l'OIM sont vivement encouragés à coordonner leur action avec les programmes nationaux de lutte contre le SIDA et de nouer des partenariats avec les organisations de la société civile et les ONG internationales actives sur la scène du VIH/SIDA et de la migration⁸. Au niveau national, le personnel de l'OIM est encouragé à participer aux groupes thématiques onusiens qui coordonnent l'action face au VIH/SIDA au sein des organisations des Nations Unies, et qui comprennent, dans certains pays, d'autres partenaires importants tels que des ONG, des donateurs bilatéraux et des représentants des autorités gouvernementales. L'OIM s'engage dans des partenariats régionaux sur le VIH/SIDA, comme c'est le cas dans le cadre du partenariat pan-Caraïbe de lutte contre le VIH/SIDA, et la Stratégie régionale destinée à combattre la vulnérabilité des travailleurs migrants d'Asie du Sud face au VIH. Au niveau du Siège, l'OIM participe à un certain nombre de groupes interorganisations, tels que le Groupe de référence du Comité permanent interorganisations compétent en matière de VIH/SIDA dans les situations de crise.

20. Depuis 1997, l'OIM collabore étroitement avec l'ONUSIDA. Un cadre de coopération entre l'ONUSIDA et l'OIM a été signé en septembre 1999, afin de favoriser la prise de conscience, au niveau international, de la problématique du VIH/SIDA dans le contexte migratoire. L'ONUSIDA a assuré un financement provisoire pour un certain nombre de postes de points focaux affectés à cette problématique au sein de l'OIM, généralement dans le cadre d'un arrangement de cofinancement avec l'OIM.

21. Des partenariats stratégiques spécifiques avec d'autres organisations internationales devront être établis ou renforcés, et notamment: une action conjointe avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) pour ce qui concerne les droits de l'homme; avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour ce qui concerne les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur des frontières, et avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) en ce qui a trait à la protection des droits des femmes et des enfants; une collaboration avec l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime (OCDPC) pour ce qui concerne le VIH et la traite des êtres humains; une collaboration renforcée et élargie avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); une action commune avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) pour ce qui a trait à la migration de main-d'œuvre et les travailleurs migrants (préparatifs précédant le départ, accueil et conditions de travail, retour et réintégration); une action commune avec l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en ce qui concerne les questions de migration et de sécurité alimentaire, et avec le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) en vue d'améliorer l'accès des populations migrantes à l'information et aux services de santé génésique; une collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) concernant la promotion et la mise en œuvre de services de soins de santé pour les migrants; et le renforcement des liens avec le secteur privé (notamment dans l'industrie minière, dans les sociétés de transport et les associations commerciales).

⁸ De tels partenariats existent actuellement avec CARE International, CARAM Asia, la Fédération luthérienne mondiale et Save the Children, entre autres.

V. Conclusion

22. Bon nombre des inégalités qui contribuent à la propagation du VIH/SIDA contribuent de même à alimenter la migration. Compte tenu de sa longue expérience dans les questions de migration à l'échelle mondiale, l'OIM est idéalement placée pour mener la lutte contre le VIH/SIDA dans le contexte migratoire. Les défis qu'il lui appartient de relever sur cette base comprennent la prévention du VIH/SIDA, les soins et le soutien aux migrants du monde entier, et la collaboration aux efforts déployés pour atténuer les facteurs qui rendent les migrants particulièrement vulnérables à cet égard. Dans un monde de grande mobilité, tous les efforts qui pourront être faits dans ce sens contribueront en définitive à améliorer la santé de tous.